

Instructions de course

L'Atlantique

Le Télégramme



18 / 19 / 20 SEPTEMBRE 2026

Catégories / Grade :

IRC Double / 4

IRC Equipages / 4

OSIRIS / 5A

Multi 2000 / 5A

Monotypes / 5A

J80/4

Dinghy 12 / 5A

Caravelles / 5A

Bélouga / 5B

Reverso 5B

INQ / 5A

Lieu : LORIENT

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrent.e.s étrangers.ères précisées en **annexe « Prescriptions fédérales »** si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 20h00 et 08h00
- 1.5 Les réglementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent
- 1.6 Les règlements de classe le cas échéant.
- 1.7 Conformément à la demande des affaires maritimes, **le port de la brassière est obligatoire pendant toute la manifestation, du départ au retour sur les pontons.** Ceci modifie la RCV 40.
- 1.8 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera publiée sur le tableau officiel (voir IC 3.1), et diffusé sur le WhatsApp (voir IC 3.2) au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf changement dans le programme des courses qui sera publié sur le site internet du CNL **avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.**
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF sur le canal de course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Un tableau officiel en ligne est disponible à l'adresse :
<https://www.cnlorient.com/atlantique-le-telegramme-e-leclerc/espace-regatiers>
- 3.2 Les avis aux concurrents seront communiqués par WhatsApp (voir page 12 pour QR code)

- Rond NKE (parcours côtiers)

<https://chat.whatsapp.com/IR6Zd1HUCLCFy6mfFkWO0I?s=cl&p=a&mlu=4&ilr=4>

- Rond PLASTIMO (parcours construits)

<https://chat.whatsapp.com/EA2FLFCoB6lELXCf8wJyZr?s=cl&p=a&mlu=4&ilr=4>

- Rond TYPHOON (Rade°)

<https://chat.whatsapp.com/CQZVrgM6guz8dFVRC6UD8p?s=cl&p=a&mlu=4&ilr=4>

- 3.2 Le **PC course** est situé sous le « Grand Chapiteau » installé sur les quais de **Lorient La Base**. Le PC organisation du village, implanté sous une tente contiguë au chapiteau, pourra servir de relais pour certaines opérations.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur canaux VHF. Les canaux VHF utilisés en course sont :
- Rond TYPHOON (RADE) :** canal 11
Rond PLASTIMO (CONSTRUIT) : canal 71
Rond NKE (COTIER) : canal 06

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 Les concurrent.e.s et les accompagnateurs.trices doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres
- 4.2 Les concurrent.e.s et les accompagnateurs.trices doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au niveau de l'accès ponton du port de la Base (Chaque rond a son propre mât de pavillon). Et sur le mât de pavillon à la Société Nautique de Larmor à Kernevel pour les Dinghy 12 et Reverso.
- 5.2 **Ronds Construits et Côtiers :**
Quand le pavillon « Aperçu » est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.
- 5.3 **Rond Rade :**
Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Jeudi 17 Septembre

18h à 20h30 : Accueil des concurrent.e.s*, chaîne d'inscription sous le chapiteau de « Lorient La Base » à proximité des pontons.

* sauf classes ne régatant pas le vendredi (Bélouga, Caravelle, Dinghy 12, Reverso, INQ et J80)

Vendredi 18 Septembre

08h30 à 10h00 : Accueil des concurrent.e.s*, chaîne d'inscription sous le chapiteau de « Lorient La Base

11h : Briefing des skippers et briefing météo sous le chapiteau de «Lorient La Base»,

14h : Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour,

18h à 19h : Accueil et chaîne inscription pour les Bélougas, Caravelle, Dinghy 12, Reverso, INQ et J80) sous le chapiteau

18h à 20h30 : Accueil et chaîne inscription pour les Dinghy 12 et Reverso dans les locaux de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL) à Kernevel,

18h30 : Pot des concurrent.e.s sous le chapiteau de « Lorient La Base ».

Animations musicales

** sauf classes ne régatant pas le vendredi*

Samedi 19 Septembre

9h à 10h : accueil et chaîne d'inscriptions pour les Caravelle, Bélouga et INQ sous le chapiteau à la BASE, et pour les Dinghy 12 et Reverso dans les locaux de la SNL à Kernevel.

10h : Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour pour les **Ronds NKE** (Vert) et **Plastimo** (Bleu)

10h : Briefing Dinghy 12 et Reverso dans les locaux de la SNL à Kernevel. Briefing Caravelle, Bélouga et INQ sous le chapiteau à la BASE

11h : Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour pour le **Rond Typhoon** (Rade)

A partir de 19h : Repas des Equipages sous le Chapiteau « Lorient La Base »

Animations musicales

Dimanche 20 Septembre

09h30 : Mise à disposition du comité de course sur zone pour une ou plusieurs courses (tous)

A partir de 13h00 : Grutage des bateaux à « La Base » selon ordre de passage affiché la veille et restitution des flammes et des pavillons partenaires, ouverture de la cale de Kernevel

16h30 : Remise des prix suivie du pot de clôture.

Fanfare

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Programme prévisionnel

Date	rond vert côtiers		rond bleu construit	rond rouge rade	rond Imoca
vendredi 18/09	IRC double Multi 2000	IRC Osiris 2	Osiris 1 Figaro Beneteau 3 Entrainements petits Monotypes*		
Samedi 19/09	IRC double Multi 2000 figaro Beneteau 3	Osiris 1	IRC Osiris 2 petits monotypes*	Dinghy 12 Caravelle Belouga Reverso INQ	
Dimanche 20/09	IRC double Multi 2000	IRC Osiris 2	Osiris 1 petits Monotypes*	Dinghy 12 Caravelle Belouga Reverso INQ	Figaro Beneteau 3

* séries monotypes concernant les « petits bateaux » (J70, J80)

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **13h00**.

7. PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION

Les pavillons de « série » sont les suivants :

Série	Pavillon de classe	Flamme d'identification
Osiris 1 *		BLEUE
Osiris 2 *		VIOLETTE
IRC		VERTE
IRC Double		ORANGE
Multi 2000		ROSE
Figaro Beneteau 3		
J80	Jaune	
J70	ROUGE	
Caravelles	Classe Caravelle	
Dinghy 12	ROSE	
Reverso	ROSE	
Bélouga	Classe Bélouga	
INQ	VIOLETTE	

* Groupes à définir par affichage sur le site internet le jeudi 17 septembre avant 21h00 (voir §21.2)

Les concurrent.e.s devront arborer dans leur pataras, ou à défaut dans le hauban babord, leur flamme distinctive. [DP]. Tout.e concurrent.e qui n'est plus en course doit enlever cette flamme distinctive. [DP]
Le comité de course se réserve le droit de regrouper les séries pour le départ

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zone de course**.

Pour information : Voir cartes de navigation SHOM n°7139, n°7140, 7146, 7148, 7032 et 7033

Zones de départ :

	Type de parcours	Centre du ROND GPS*	Identification Bateau Comité de Course
Rond Construit	Construits en temps compensés	47° 40.20' N 003° 20.30' W	Pavillon Plastimo
Rond Côtier	Côtier en temps compensé	47° 40.00' N 003° 23.50' W	Pavillon NKE
Rond rade	Construits ou Côtiers en rade	47° 43,00' N 003° 21,35' W	Pavillon Typhoon

* Coordonnées données à titre indicatif

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexes description des parcours :**

- **Annexe PARCOURS CONSTRUIT – PLASTIMO**
- **Annexe PARCOURS CONSTRUIT – TYPHOON**
- **Annexe PARCOURS CÔTIER – TYPHOON**
- **Annexe PARCOURS CÔTIER – NKE**
- **Annexe PARCOURS IRC DOUBLE, FIGARO BENETEAU 3, MULTI 2000**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera (tel que défini dans les annexes parcours) le numéro/type de parcours à effectuer, et si possible, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

PARCOURS	SÉRIES	IDENTIFIANT
CONSTRUITS	TOUTES SÉRIES	FLAMME NUMÉRIQUE
CÔTIERS	TOUTES SÉRIES	N° DE PARCOURS SUR TABLEAU

9.3 **Parcours Côtiers :**

Le comité de course enverra le pavillon « D » , si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie les signaux de course).

9.4 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées dans les **Annexe PARCOURS CÔTIER – NKE** et **Annexe PARCOURS CÔTIER – PLASTIMO** (ceci modifie la RCV 32).

Les modalités d'application sont fixées en **annexe Pointage officiel à une marque**.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées en ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS **PLASTIMO**, ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS **TYPHOON** et en ANNEXES PARCOURS CÔTIERS **NKE**.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Voir cartes de navigation du SHOM n°7139, n°7140 (rade de Lorient), 7146, 7148, 7032, et 7033

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord, et le côté parcours de la marque de départ ou un bateau viseur arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [NP] [DP] **Bateaux en attente** : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

PARCOURS CONSTRUIT - PLASTIMO

- 13.1 Pour changer le bord suivant d'un **parcours construit (rond Plastimo)**, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Cette nouvelle marque de parcours sera placée dans le nouveau cap entre les marques 1 et 1b (cf **ANNEXE PARCOURS CONSTRUIT – PLASTIMO**) servira pour l'ensemble des flottes encore en course. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 En cas de changement de parcours à la marque au vent, le comité de course mouillera une seule et même marque, commune à toutes les flottes encore en course. La marque 2 (dog leg) ne sera pas repositionnée et ne sera plus marque de parcours. Le bateau comité annonçant ce changement de parcours annoncera le cap ainsi que la distance approximative de cette marque de changement de parcours. Ceci modifie la RCV 33.

PARCOURS CONSTRUIT - TYPHOON

- 13.3 Sur le rond Typhoon, il n'y aura pas de changement de parcours prévu.
- 13.4 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

PARCOURS CONSTRUITS PLASTIMO & PARCOURS CÔTIERS NKE

- 13.5 Arrivée sous « O » : **Parcours Construit et Côtiers**



Si un bateau commissaire stationnant à proximité d'une marque arbore le pavillon de la série concernée (voir IC 7), et le pavillon « O » (jaune et rouge) (plus signaux sonores) (Modification des signaux de course) cela signifie :

OSCAR « Construits » : (arrivée à Ecrevisse)

« Après avoir laissé ou contourné cette marque du côté requis, la prochaine marque sera la Cardinale Ouest **L. Banc des Truies** à laisser à tribord, puis **A2** à contourner et laisser à tribord, **A4, A6 et A8** à laisser à tribord, **Arrivée**.

L'arrivée est définie par un bateau portant un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise latérale bâbord l'Ecrevisse à tribord ».

Ceci modifie l'article 9 des présentes IC.

OSCAR « Côtiers » : (arrivée à A8) - (pour les multi 2000 arrivée A2)

« Après avoir laissé ou contourné cette marque du côté requis, la prochaine marque sera la Cardinale Ouest **L. Banc des Truies** à laisser à tribord, puis **A2** à contourner et laisser à tribord, **A4 et A6** à laisser à tribord, **Arrivée**. L'arrivée est définie par un bateau portant un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise latérale bâbord A8 à tribord ».

Ceci modifie l'article 9 des présentes IC.

13.6 Arrivée sous « R »: Parcours Construits et Côtiers



Si un bateau commissaire stationnant à proximité d'une marque arbore le pavillon de série concernée (voir **IC 7**), et le pavillon « R » (Croix jaune sur fond rouge) (plus signaux sonores) (Modification des signaux de course) cela signifie :

Roméo « Construits et Côtiers » : (arrivée en rade)

« Après avoir laissé ou contourné cette marque du côté requis, la parcours sera le suivant :

- Cardinale Ouest L. Banc des Truies à laisser à tribord
- A2 à contourner et laisser à tribord
- A4 , A6 , **A8*** à laisser à tribord,
- **Ecrevisse*** et Toulhars à laisser à tribord,
- la petite Jument, le Pot et le Cochon à laisser à bâbord
- Arrivée.

L'arrivée est définie par un bateau portant un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise latérale bâbord N02 à laisser à tribord ».

Ceci modifie l'article 9 des présentes IC.

***Un pointage officiel peut avoir lieu à Ecrevisse pour les parcours construits**

***Un pointage officiel peut avoir lieu à A8 pour les parcours côtiers**

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un **mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

14.2 *[DP]* Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour.**

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas : voir 15.3.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15.4 Un arbitrage semi direct peut être réalisé sur l'eau. **L'Annexe « Jugement semi-direct »** s'applique alors. Les ronds concernés sont ceux proposant des parcours construits :

- Rond Construit
- Rond Rade

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Pas de temps cible.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai indiqué ci-dessous après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2))..

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR
Rond Construit	<u>30 minutes</u> après l'arrivée du 1er de sa série si arrivée sur le rond <u>3 minutes par mille</u> après l'arrivée du 3ème de sa série, si arrivée sous Oscar ou Roméo . (cf 13.5 et 13.6) * voir note ci-dessous
Rond Côtier	<u>3 minutes par mille</u> , en considérant la longueur indiquée sur les Instructions de Course pour le parcours prescrit, après l'arrivée du 3ème de sa série
Parcours Côtiers classe M2K	<u>3 minutes par mille</u> , en considérant la longueur indiquée sur les Instructions de Course pour le parcours prescrit, après l'arrivée du 6ème de sa série
Rond Rade (côtiers et/ou construits)	<u>15 minutes</u> pour les parcours construits après le 3ème <u>30 minutes</u> pour les parcours côtiers après le 3ème

*Note : Sous Oscar ou Roméo, la nouvelle longueur du parcours sera recalculée par la Comité de Course et annoncée à la VHF

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour, ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au PC organisation (tente contiguë au chapiteau). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite
- 17.3 [NP] Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront communiqués par ordre de priorité :
1°) Diffusion sur le groupe WhatsApp des ronds respectifs.
2°) Affiché pour information sur le tableau d'affichage sous le chapiteau.
- 17.4 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins : (par ordre de priorité)
1°) Tableau officiel JURY – Communiqués sur le lien suivant JURY DECISIONS

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/L'Atlantique%20Le%20T%C3%A9l%C3%A9gramme%20E.Leclerc%202026>

[h](#)

- 2°) Diffusion informelle sur le groupes WhatsApp des ronds respectifs.
3°) Affiché pour information sur le tableau d'affichage sous le chapiteau.

Les instructions auront lieu mobil Home Le Télégramme sur le site de la Base. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs

- Évacuation des détritits
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone
- Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
- Port du gilet

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

- a. Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général se fera sur le total des courses.
- b. Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général se fera sur le total des courses moins la plus mauvaise.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux (Osiris) qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL ne sera pas appliqué. Le calcul du temps compensé des bateaux (IRC) qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ *[DP] [NP]*

19.1 Contrôle à la sortie et au retour : **ROND CÔTIER NKE / ROND CONSTRUIT PLASTIMO**

L'inscription fait office d'émargement départ. Toute modification doit être communiquée 30 minutes avant le départ de la première course du jour.

Un bateau ne prenant pas le départ doit obligatoirement en informer l'organisateur et le Comité de course.

Un bateau qui abandonne doit obligatoirement en informer le Comité de course

Un bateau qui effectue un changement d'équipage doit obligatoirement en informer l'organisateur et le Comité de course

Un non-respect de cette procédure sera sanctionné d'une DNE sur la course la plus proche courue et validée. Pénalité sans instruction.

Pour joindre l'organisation : par SMS au 06 31 31 22 45, par email bienvenue@cnlorient.com , par VHF sur le canal du rond concerné, en joignant :

- Le nom du bateau
- Le numéro de voile
- Son rond
- La nature de sa modification

La feuille d'arrivée fera office d'émargement retour.

19.2 Contrôle à la sortie et au retour : **ROND RADE TYPHOON**

Des tables d'émargement seront installées sur le quai de Lorient La Base, en haut de la passerelle d'accès au ponton (Emplacement JURY) pour les émargements départs (obligatoires) de la première course du jour et en haut de la cale de la SNL pour les D12 et Reverso.

L'émargement départ sera ouvert 90 minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et clos au signal de départ de la première course du jour.

- Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) **une pénalité de 10%** du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

L'émargement retour se fera lors du passage de la ligne d'arrivée.

- Tout bateau qui pour une raison ou une autre n'effectuerait pas la dernière course du jour, ou abandonnerait à l'issue ou en cours de sa dernière course entamée, doit immédiatement se signaler auprès d'un bateau de l'organisation pour information au comité, cela vaudra pour émargement.

- Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) **une pénalité de 10%** du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.

- Le non-respect de l'émargement au départ et au retour entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) **une pénalité de 30%** du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.

Un bateau qui n'a pas émargé au départ ou au retour, et pour lequel une telle infraction a déjà été sanctionnée, pourra faire l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course et être sanctionné sur l'ensemble des courses du jour après instruction.

19.3 **[DP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course par VHF, téléphone portable, WhatsApp ou en interpellant un bateau de l'organisation pouvant relayer l'information au comité de course, aussitôt que possible (voir **IC 3.3**).

19.4 **Catégorie minimum de navigation :**

Les IRC double et Figaro Beneteau 3 devront être équipés au minimum pour une navigation « semi hauturière », les parcours pouvant amener les bateaux à naviguer à plus de 6 milles d'un abri.

19.5 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.6 **Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle de Port-Louis :**

Des contraintes existent pour la navigation à la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient, ces contraintes sont précisées en **annexe "Informations diverses"**.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT [DP]

20.1 Liste des équipages : Les skippers ont déclaré lors de l'inscription la composition des équipages prévus pour chaque journée. Cette feuille dite « liste d'équipage » doit être respectée.

Pour les bateaux jaugés IRC, le nombre maximum d'équipiers sera limité à celui indiqué sur le certificat de jauge 2026 valide.

20.2 Toutefois en cas de force majeure (maladie, accident, circonstances particulières...), le remplacement de concurrent.e.s pourra être autorisé avec l'approbation écrite préalable du Président du comité de course du rond concerné, au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour. L'organisateur pourra exiger un certificat médical en cas de maladie ou d'accident, et les licences fédérales des équipiers non prévus devront être présentées.

20.3 La présence effective à bord des membres inscrit.e.s sur la liste d'équipage peut être contrôlée avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.

20.4 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Président du Comité Technique ou le Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20.5 Tout bateau n'ayant pas satisfait aux **IC 20** fera l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course ou du comité technique et pourra, après instruction, recevoir une pénalité pour l'ensemble des courses de la journée et/ou son/sa skipper être exclu de la compétition.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés et la répartition des groupes de classement seront affichés au tableau officiel d'information sous le chapiteau, le jeudi 18 septembre au plus tard à 21h00. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 21.3 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés, à son propre bateau ou tout autre bateau, sont admises jusqu'à l'heure du 1er signal d'avertissement du premier jour de course.

22. PUBLICITÉ [DP]

Il vous sera remis, lors de la confirmation des inscriptions, des pavillons partenaires. Ceux-ci seront à hisser dans la mâture dès votre arrivée au ponton.

23. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels pourront être identifiés par des pavillons (Voir tableau du IC 8)

24. [DP] [NP] BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 24.1 Les directeurs.trices d'équipe, entraîneur.e.s et autres accompagnateurs.trices doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés de la façon suivante : sans objet
- 24.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24.4 Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à leur bord :
- des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Deux dispositifs de « coupe-circuit », conformément à la Division 240 :
 - Un premier coupe-circuit filaire connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
 - Un second coupe-circuit filaire, dont l'emplacement est accessible et identifié par tout l'équipage, pour redémarrer le moteur par la/les personnes éventuellement restée(s) sur le navire, en cas de chute du pilote à la mer.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

25. ÉVACUATION DES DÉTRITUS [DP]

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

- 26. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]**
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course du rond concerné.
- 28. COMMUNICATION RADIO [DP]**
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 29. PRIX**
Des prix seront remis à partir de 16h30 le dimanche 20 septembre comme suit :
- Jusqu'à 5 inscrits : 1 lot
- Entre 6 et 10 inscrits : 2 lots
- Plus de 10 inscrits : 3 lots
- 30. DÉCISION DE PARTICIPER**
La décision d'un.e concurrent.e de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le.la concurrent.e décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de Course Rond CONSTRUITS - Plastimo : Patrick LONGUET

Président du Comité de Course Rond CÔTIER - NKE: André LE NEURES

Président du Comité de Course Rond RADE - Typhoon : Guy TOUREAUX

Président du Jury : François LOZACHMEUR

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile) Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris
– email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

ANNEXE GUIDE DU TRI ÉVÉNEMENT

Bon à savoir

Modalités d'emprunt des points tri
Les points tri sont réservés aux organisateurs de petits événements pour assurer la bonne qualité du tri. Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer un mail à association@agglo-orient.fr ou téléphoner à 02 97 85 54 52.

Location et lavage de gobelets et vaisselle réutilisables
À qui s'adresser :
XIRH 0245 5296125
1 Impasse de Kerhuas
56068 Larmor Plage
02 97 85 54 52

Utiliser des bouteilles en verre consignée
Distrib : <http://www.distrib.bzh/>
La Station : <http://www.la-station.bzh/accueil>
Bever - va - containers - la - table - l'usage - de - la - bouteille
Drink Dong : <http://www.drinkdong.com/>

Valorisation des huiles de friture
OLEOVIA
0 800 71 87 00
FRANCE COLLECT
06 41 28 25 47

Valorisation des mégots
ALCOME
06 77 36 95 46

Attention, tous les déchets d'activité (marchandise, emballage, équipements électriques...) doivent être adressés via des filières professionnelles aux frais de l'organisateur de l'événement.

GUIDE DU TRI

Pour un événement éco-responsable

PLUS D'INFO SUR
www.lorient-agglo.bzh

ARRENE
CITEO

LORIENT AGGLOMERATION

C'est facile

BIODÉCHETS
Épluchures, tiges et coquilles d'œuf
Carcasse, viande
Restes de repas
Crustacés, fruits de mer et poissons
Vaisselle compostable
Autres

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !
Cartons, cartonnages
Plastique
Métal

DÉCHETS NON RECYCLABLES
Déchets dangereux
Déchets médicaux
Déchets électriques et électroniques
Déchets dangereux
Déchets médicaux
Déchets électriques et électroniques

VERRE
Bouteilles
Pots

EN DÉCHÈTERIE
Déchèterie
L'accès aux 12 déchèteries de Lorient Agglomération est conditionné à la présentation d'un badge. Contacter le service déchets pour remplir la fiche d'information prévue pour les associations et entreprises sociales service-dechets@agglo-orient.fr

Depuis 2001, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire interdit l'usage de la vaisselle en plastique à usage unique ou en polystyrène (gobelets, assiettes, couverts, barquettes).

NE VOUS FIEZ PAS AUX MENTIONS LAVABLES OU RÉUTILISABLES.

Les initiatives de la production de déchets = la clé de succès de nos événements éco-responsables!

ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

HEURES DE MARÉES : référence Lorient

Date	Horaires	Hauteur	Coefficient
Vendredi 18/09/2026	Pleine Mer 09h32	4,12m	41
	Basse Mer 16h18	2,29m	35
Samedi 19/09/2026	Pleine Mer 10h46	3,86m	28
	Basse Mer 17h27	2,54m	24
Dimanche 20/09/2026	Pleine Mer 12h53	3,80m	22
	Basse Mer 19h05	2,56m	22

NAVIGATION DANS LA RADE :

CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

VITESSE MAXIMUM (hors régate)

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

SIGNAUX AU MAT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage)

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire)

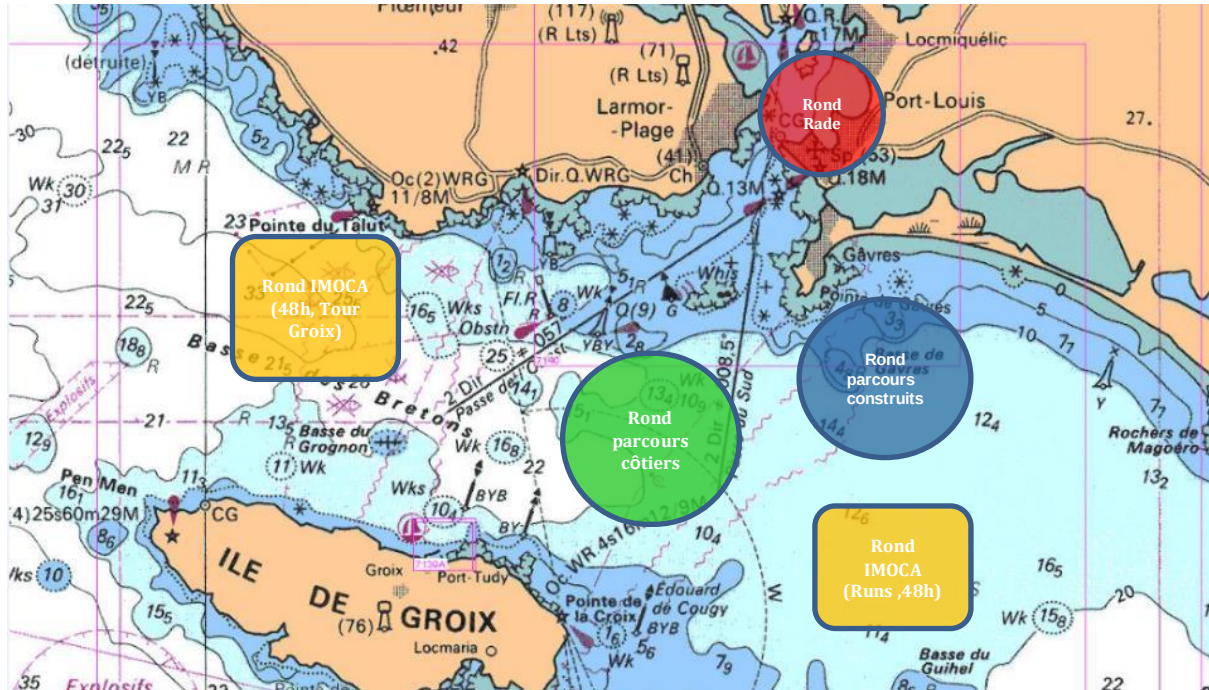
RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régate.

Tout.e concurrent.e n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses

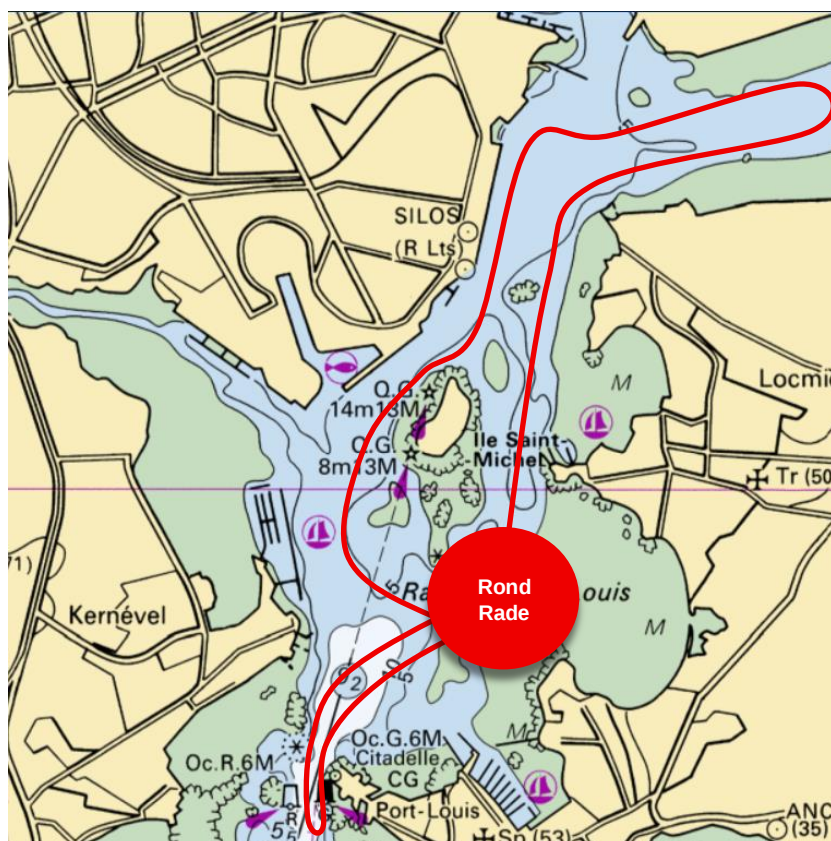
ANNEXE ZONES DE COURSE

Zones des Ronds Atlantique le Télégramme E.Leclerc 2026

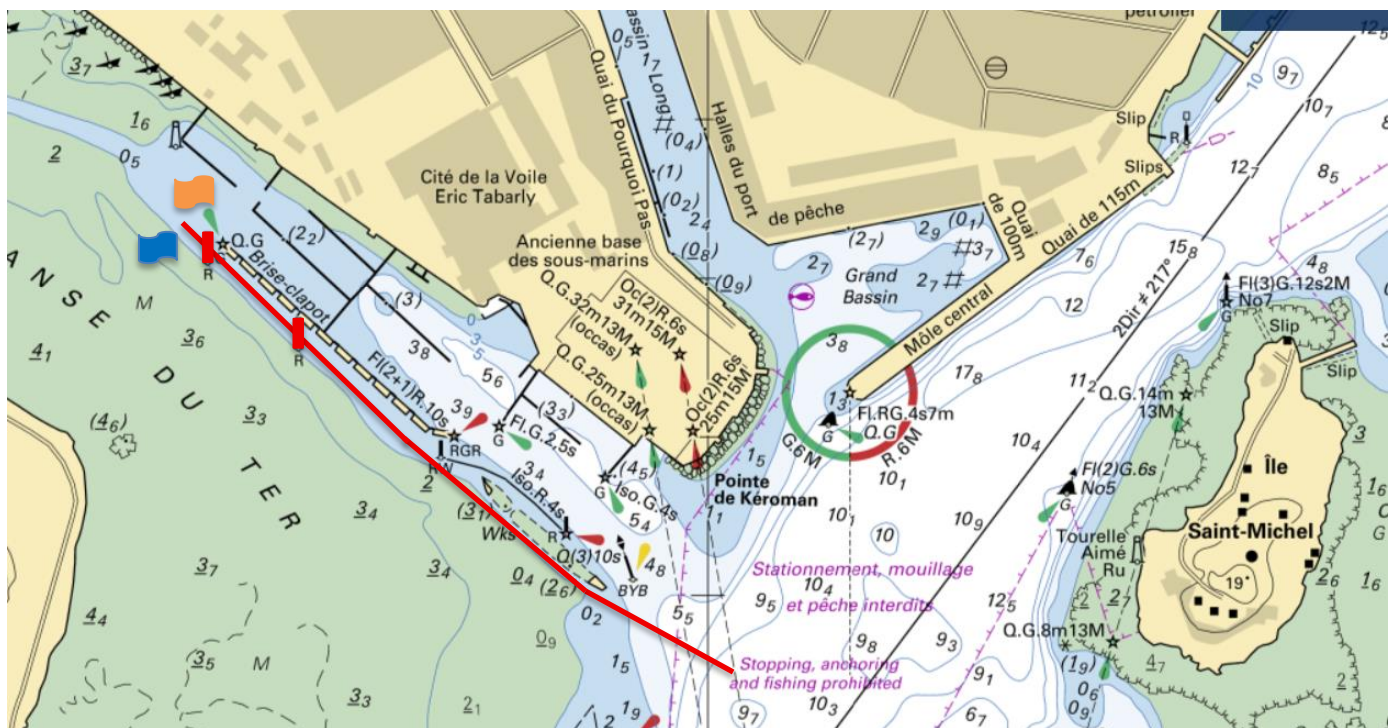


Zone Rond RADE Rouge

— Possibilité
de parcours
côtiers :
vers le Blavet, le
Scorff ou devant
Larmor-Plage



DEPARTS ET ARRIVEES AU PORT DE LORIENT LA BASE
pour le Rond Rade



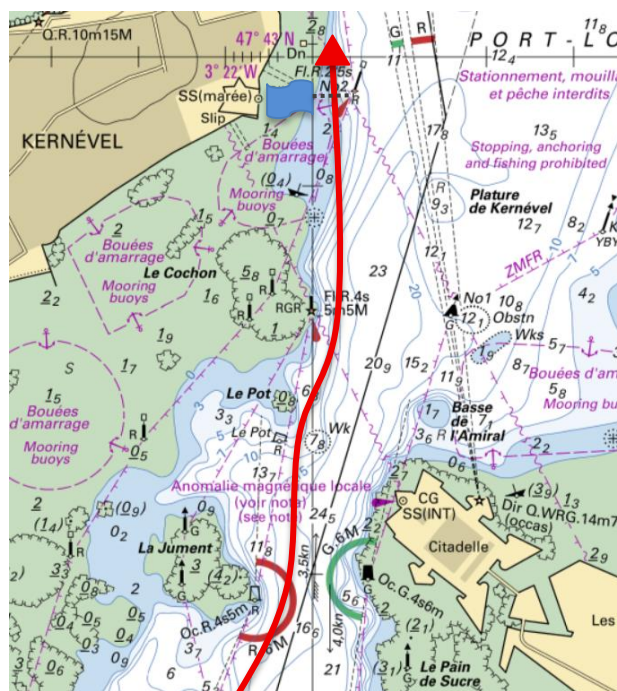
Départ :

Laisser les perches latérales bâbord à Tribord,
 Laisser l'épave « le Crapaud » à Bâbord,
 Laisser la cardinale Est à Bâbord

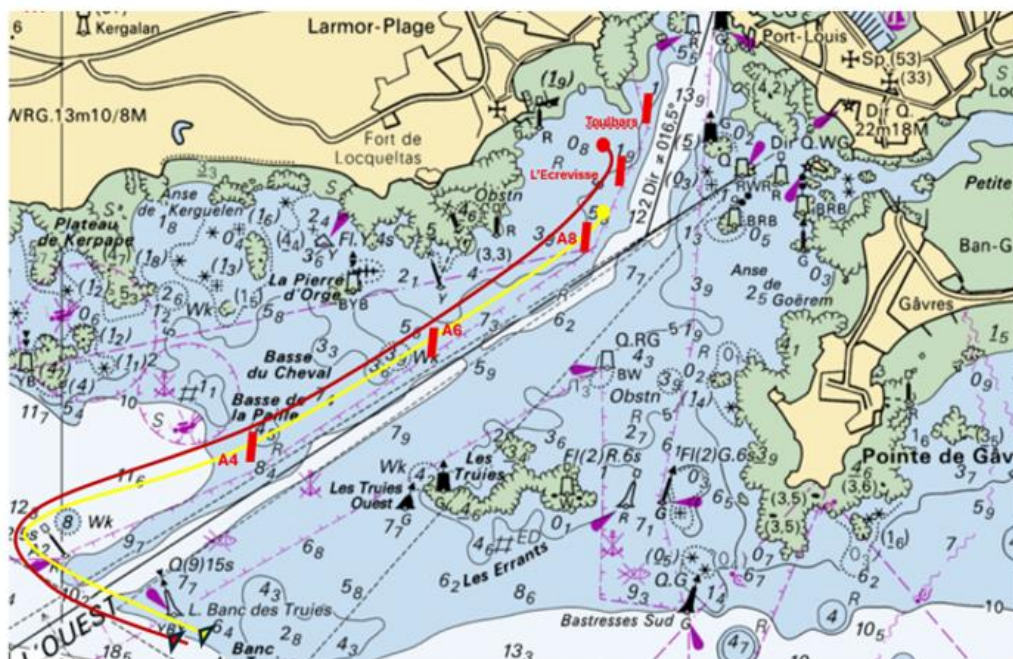
Arrivée :

Laisser la cardinale Est à Tribord,
 Laisser l'épave « le Crapaud » à Tribord
 Laisser les perches latérales bâbord à Bâbord

ANNEXE ARRIVEES OSCAR ET ROMEO (Spécifique aux Ronds Côtiers NKE & Construits Plastimo)



— Arrivée Roméo



— Arrivée Oscar **Rond Construit**

— Arrivée Oscar **Rond Côtier** (une arrivée spécifique au multi 2000 se fera à la A2)





DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marques de départ : Entre un Bateau Comité arborant un pavillon ORANGE et une bouée cylindrique **BLANCHE**

Marques d'arrivée : Entre un Bateau Comité arborant un pavillon BLEU et une bouée crayon **JAUNE** à laisser à tribord

Marque de changement de parcours : Bouée cylindrique **ORANGE**

Marques de parcours CONSTRUIT :

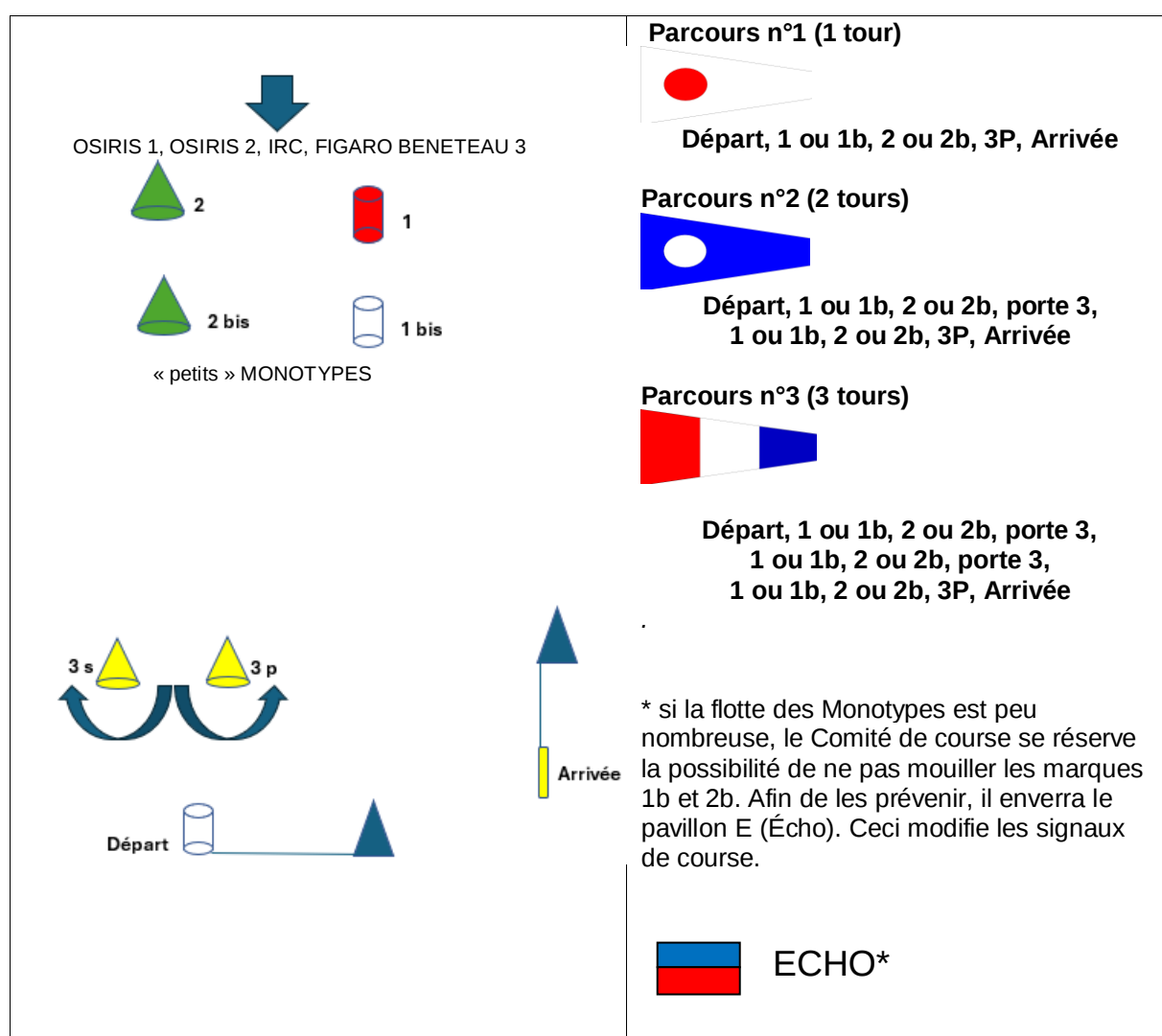
Marque n°1 : Bouée cylindrique **ROUGE**

Marque n°1b : Bouée cylindrique **BLANCHE** (monotypes)

Marques n°2 et 2b : Bouées tétraédriques **VERTES**

La Marque n°3 est une **porte** (3S et 3P) constituée de deux bouées tétraédriques **JAUNES**

DÉFINITION DES PARCOURS :



Annexe PARCOURS CONSTRUITS ROND RADE TYPHOON



DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ	Marques de parcours construit	Marque d'arrivée parcours construit	Marque d'arrivée parcours côtier
Cylindrique JAUNE	N°1 Cylindrique ORANGE	Bouée crayon ORANGE	Bouée crayon JAUNE
	N°2 Tétraédrique VERTE		
	N°3 Cylindrique BLANCHE		
	N°4 Tétraédrique BLANCHE		

DÉFINITION DES PARCOURS : Dénomination complète affichée sur le Tableau à l'arrière du comité

PARCOURS TRAPEZE

Parcours n°1 (1 tour)
Départ, 1, 2, 3, arrivée

Parcours n°2 (2 tours)
Départ, 1, 2, 3, 2, 3, arrivée

Parcours n°3 (variante bouée 4)
Départ, 1, 4, 1, 2, 3, arrivée

PARCOURS BANANE

Parcours 2 T
Départ, 1, 2, 3B/3T, 1, 2, 3T, Arrivée

Parcours 2 B
Départ, 1, 2, 3B/3T, 1, 2, 3B, Arrivée

Parcours 3 T
Départ, 1, 2, 3B/3T, 1, 2, 3B/3T, 1, 2, 3T, Arrivée

Parcours 3 B
Départ, 1, 2, 3B/3T, 1, 2, 3B/3T, 1, 2, 3B, Arrivée

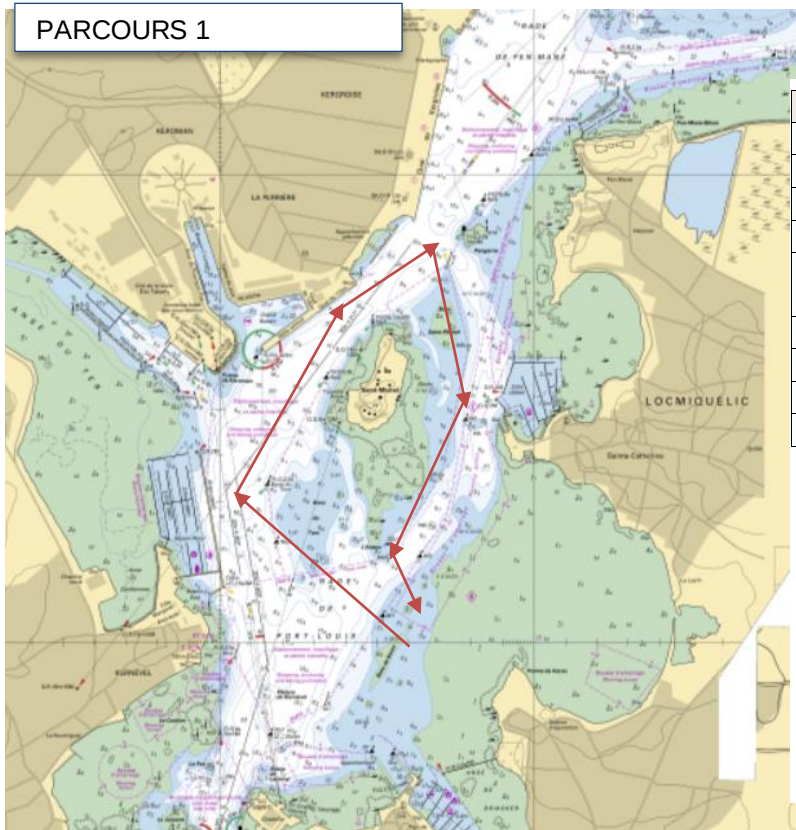
Annexe PARCOURS CÔTIERS ROND RADE TYPHOON

Coordonnées données à titre indicatif :

WAYPOINTS	LATITUDE	LONGITUDE
Latérale Tribord M1	47° 43,05' N	003° 21,50' W
Latérale Bâbord M2	47° 43,17' N	003° 21,47' W
Latérale Tribord M3	47° 43,18' N	003° 21,37' W
Latérale Tribord M4	47° 43,35' N	003° 21,30' W
Latérale Tribord M5	47° 43,47' N	003° 21,21' W
Latérale Tribord M6	47°43,63' N	003° 21,21' W
Cardinale Nord Banc de St Michel	47° 43,83' N	003° 21,31' W
Latérale Tribord N°11	47° 44,04' N	003° 21,01' W
Latérale Tribord N°13	47° 44,40' N	003° 20,81' W
Latérale Bâbord N°2	47° 44,26' N	003° 20,74' W
Latérale Bâbord N°4	47° 44,30' N	003° 20,26' W
Latérale Bâbord N°5	47° 43,56' N	003° 21,66' W
Latérale Bâbord N°6	47° 44,43' N	003° 19,95' W
Latérale Bâbord N°7	47° 43,68' N	003° 21,54' W
Latérale Bâbord Le Pot	47° 42,70' N	003° 22,03' W
Latérale Bâbord Thoulars	47° 42,26' N	003° 22,27' W
Latérale Bâbord Ecrevisse	47° 42,13' N	003° 22,37' W
Latérale tribord banc des turcs	47° 43,33' N	003° 21,85' W
Cardinale Ouest K (Kerzo)	47°42,87' N	003° 21,67' W
Bouée « frite » jaune (pont du Bonhomme)	47° 45,87' N	003° 18,14' W
Bouée « frite » jaune (dans le Scorff)	47° 44,90' N	003° 21,00' W
Bouée « frite » jaune (parcours 12 près A4)	47°41,30' N	003° 24,24' W
Bouée « frite » jaune (parcours 5 Port Maria)	47°42,00' N	003° 22,73' W
Bouée épave du crapaud (entrée base)	47° 43,51' N	003° 22,07' W

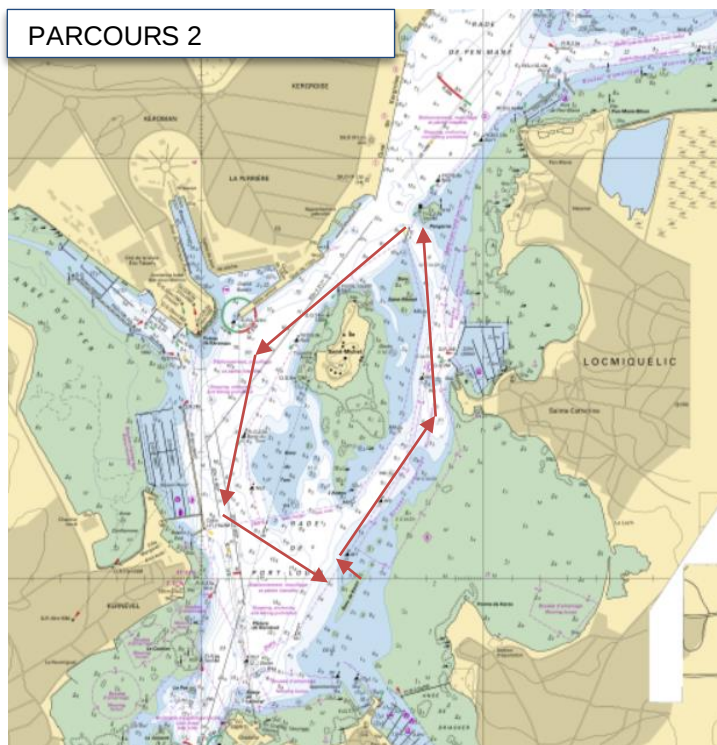
Numéro de Parcours affiché sur le tableau à l'arrière du comité

PARCOURS 1



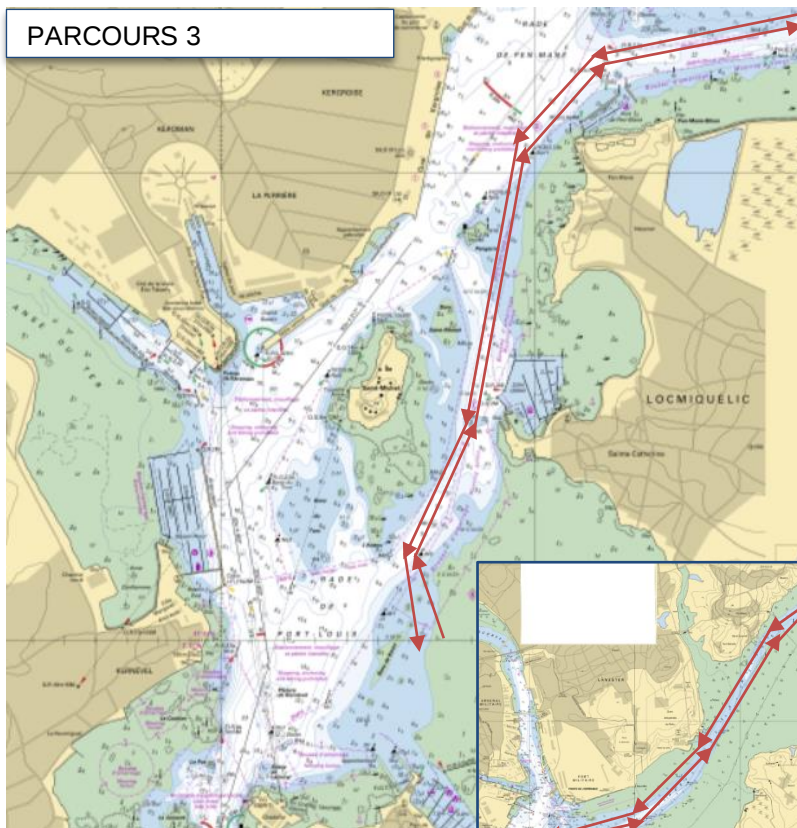
Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Banc du Turc	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Tb N°5	Laisser à Tribord
Lat. Tb N°7	Laisser à Tribord
Card. Banc de St Michel	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M6	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4	Laisser à Tribord
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 2



Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4	Laisser à Bâbord
Lat. Bab M6	Contourner et laisser à Bâbord
Card. Banc de St Michel	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Tb N°7	Laisser à Bâbord
Lat. Tb N°5	Laisser à Bâbord
Banc du Turc	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 3

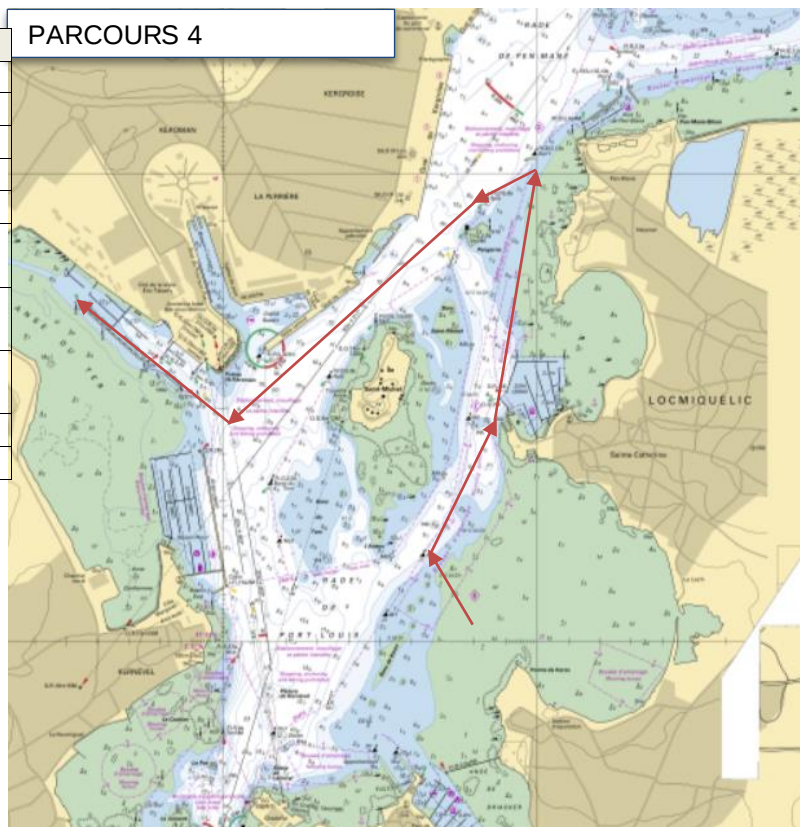


Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4 & M6	Laisser à Bâbord
Lat. Tb N°11	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab N°2	Contourner et laisser à Tribord
Bouée crayon Jaune (Pont du Bonhomme)	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Bâb N°2	Laisser à Bâbord
Lat. Tb N°11	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Bab M6 & M4	Laisser à Tribord
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

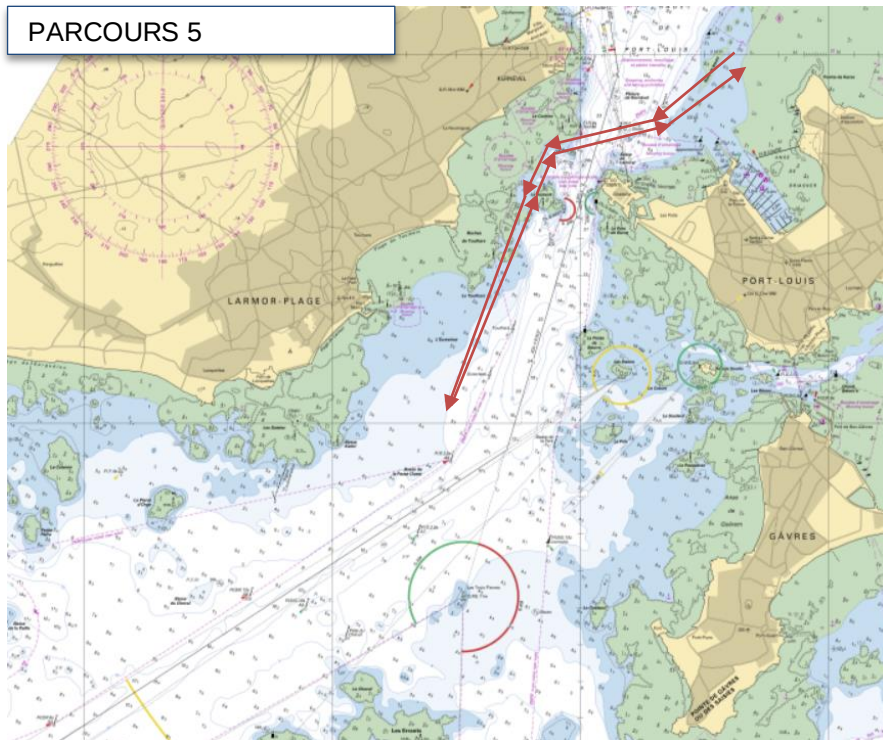
Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4	Laisser à Bâbord
Lat. Bab M6	Laisser à Bâbord
Lat. Tb N°11	Contourner et laisser à Bâbord
Tourelle Pengarne	Laisser à Bâbord
Card. Est « Epave du Crapaud »	Contourner et laisser à Tribord
Epave du Crapaud	Laisser à Tribord
Perches Lat. Bab	Laisser à Bâbord
Arrivée	LA BASE*

*voir schéma page 27

PARCOURS 4



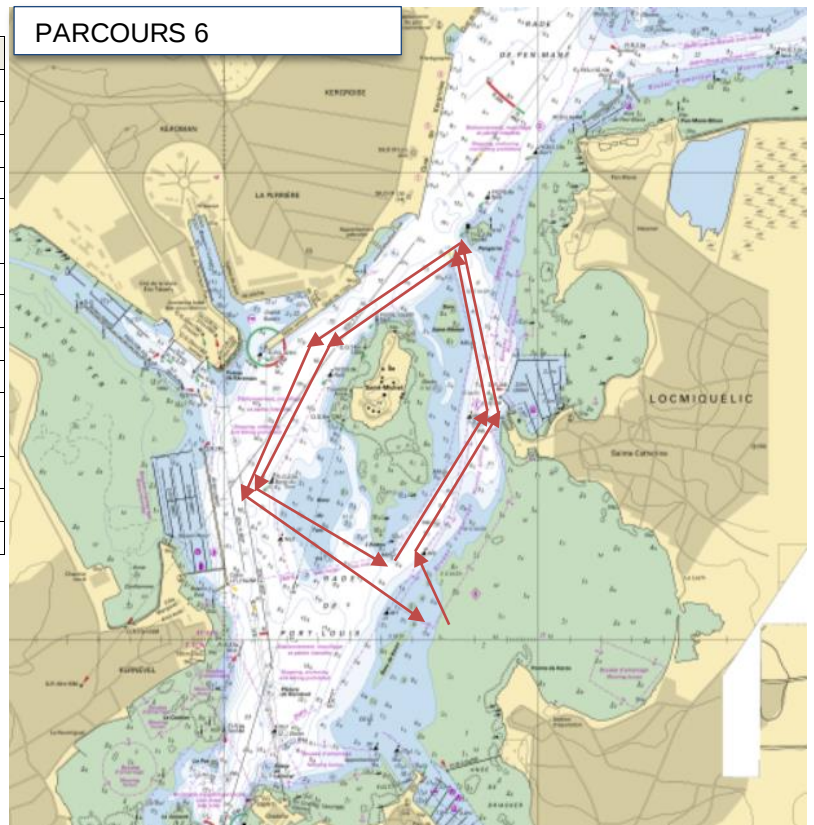
PARCOURS 5



Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Card. Ouest Kerzo	Laisser à Tribord
Le Pot	Laisser à Bâbord
Chenal secondaire*	Respect du balisage
Toulhars & Ecrevisse	Laisser à Bâbord
Bouée crayon jaune (	Contourner et laisser à Tribord
Ecrevisse & Toulhars	Laisser à Tribord
Chenal secondaire*	Respect du balisage
Le Pot	Laisser à Tribord
Card. Ouest Kerzo	Laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

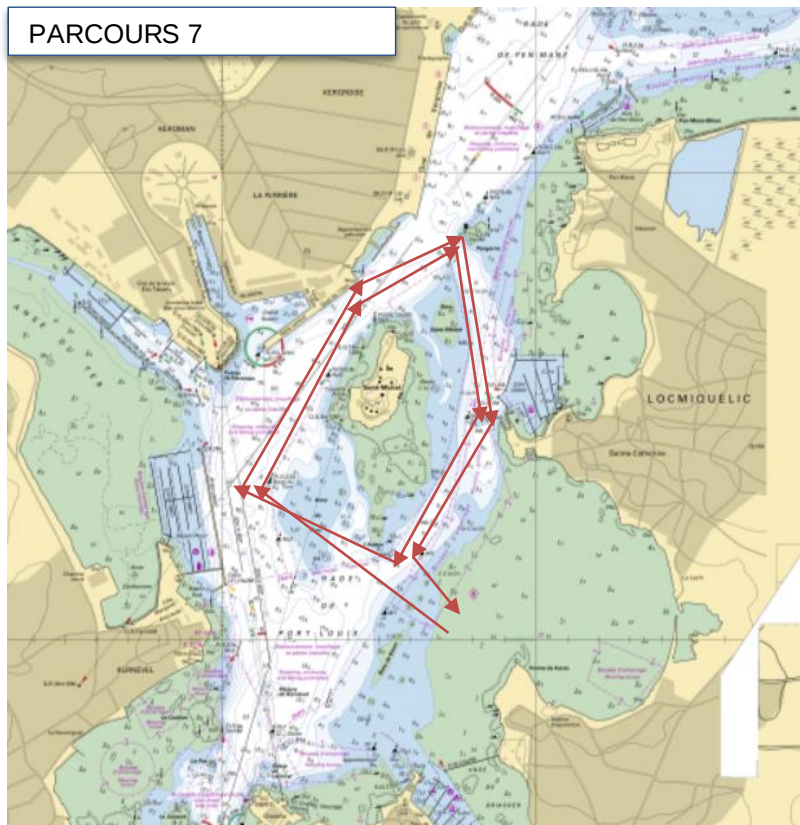
*la Tourelle du Cochon ne fait PAS partie des marques de parcours

PARCOURS 6



Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4	Laisser à Bâbord
Lat. Bab M6	Laisser à Bâbord
Card. Banc de St Michel	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Tb N°7 & N°5	Laisser à Bâbord
Banc du Turc	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Bab M2	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Bab M4 & M6	Laisser à Bâbord
Card. Banc de St Michel	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Tb N°5 & N°7	Laisser à Bâbord
Banc du Turc	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone départ

PARCOURS 7



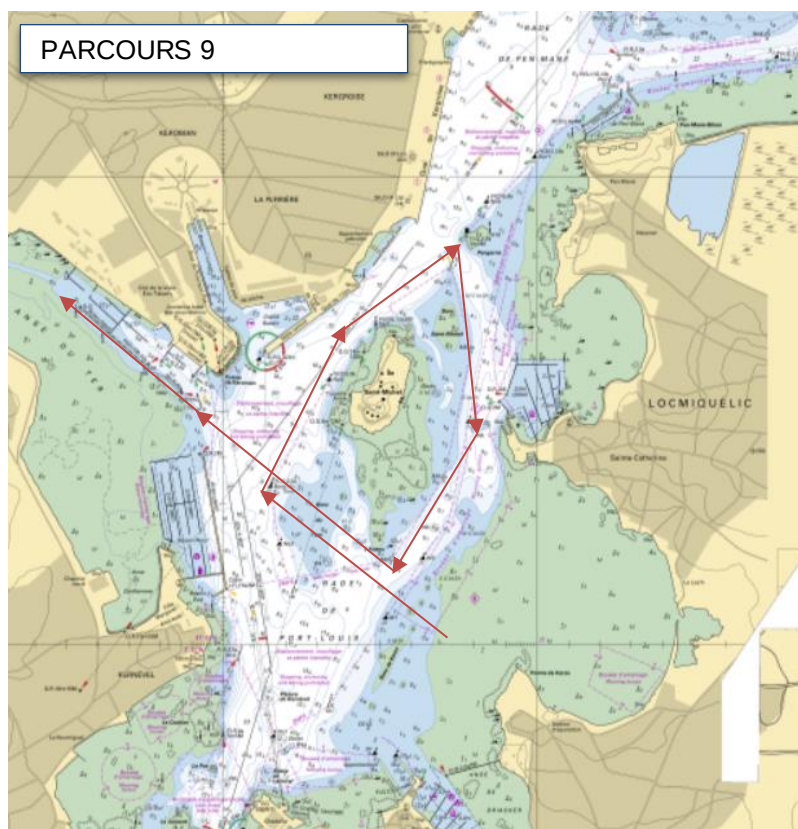
Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Banc du Turc	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Tb n°5 & n°7	Laisser à Tribord
Card. Banc du Turc	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M6	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4	Laisser à Tribord
Lat. Bab M2	Contourner et laisser à Tribord
Banc du Turc	Contourner et laisser à Tribord
Lat. n°7 & n°5	Laisser à Tribord
Card. Banc de St Michel	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M6	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4	Laisser à Tribord
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 8



Marque	Côté requis
Départ	LA BASE entre le Pavillon Orange et la bouée Départ*
Perches Lat. Bab	Laisser à Tribord
Epave le Crapaud	Laisser à Bâbord
Lat. Bab M2	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Bab M4 & M6	Laisser à Bâbord
Card. Banc de St Michel	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Tb n°7	Laisser à Bâbord
Lat. Tb N°5	Laisser à Bâbord
Banc du Turc	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone rond Rade

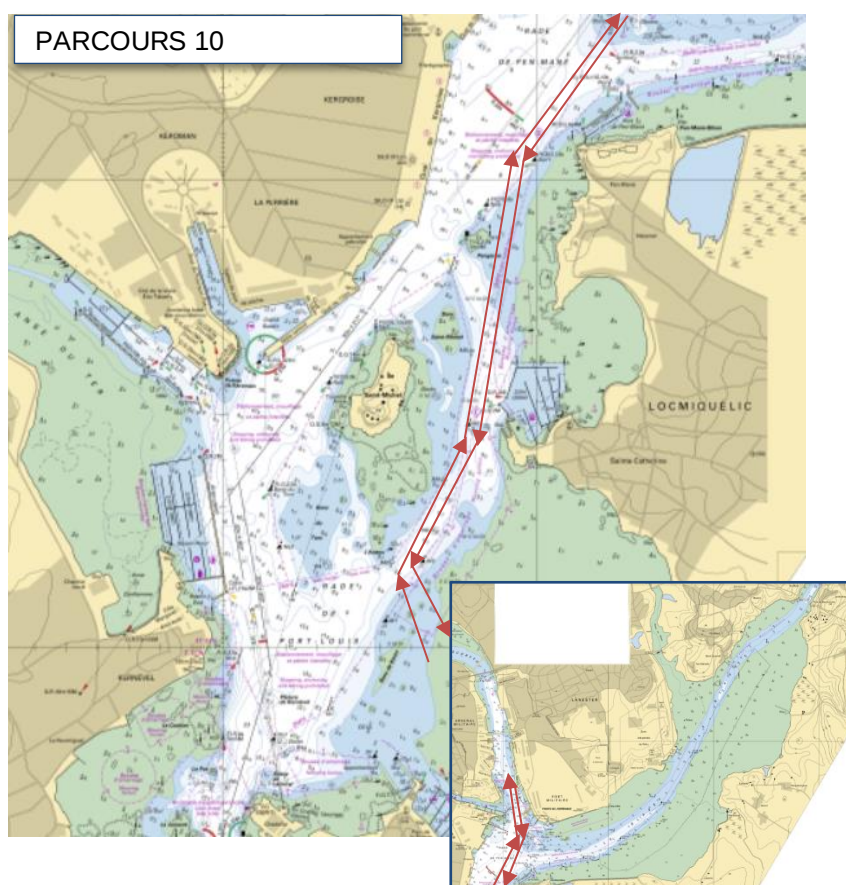
*voir schéma page 27



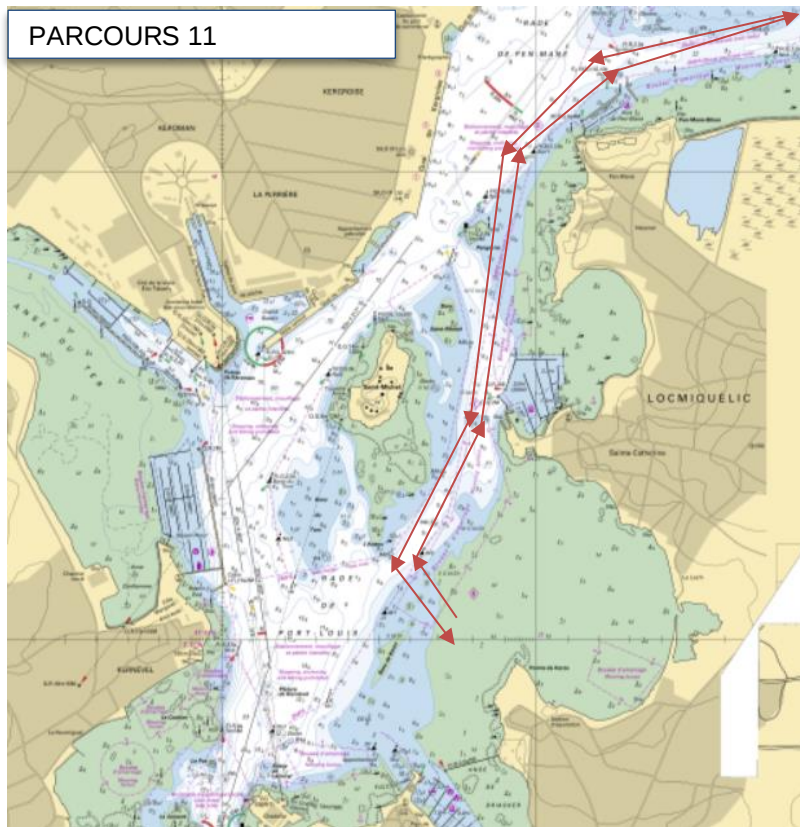
Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Banc du Turc	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Tb n°5 & n°7	Laisser à Tribord
Card. Banc de St Michel	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M6 & M4	Laisser à Tribord
Lat. Bab M2	Contourner et laisser à Tribord
Epave le Crapaud	Laisser à Tribord
Perches Lat. Bab	Laisser à Bâbord
Arrivée	LA BASE entre le pavillon bleu et la bouée d'arrivée*

*voir schéma page 27

Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4 & M6	Laisser à Bâbord
Lat. Tb n°11	Laisser à Tribord
Lat. Tb n°13	Laisser à Bâbord
Bouée crayon jaune (Scorff)	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Tb n°13	Laisser à Tribord
Lat. Tb n°11	Laisser à Bâbord
Lat. Bab M6 & M4	Laisser à Tribord
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



PARCOURS 11

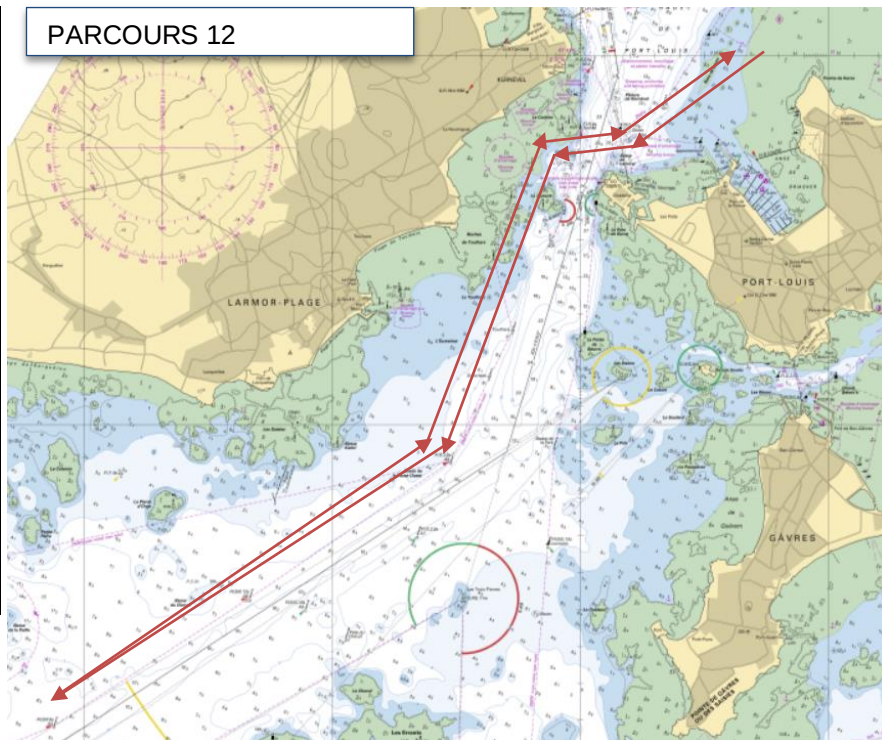


Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Lat. Tb M3	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab M4 & M6	Laisser à Bâbord
Lat. Tb n°11	Laisser à Tribord
Lat. Bab n°2	Contourner et laisser à Tribord
Lat. Bab n°6	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Bab n°2	Contourner et laisser à Bâbord
Lat. Tb n°11	Laisser à Bâbord
Lat. Bab M6 & M4	Laisser à Tribord
Lat Tb M3	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

Marque	Côté requis
Départ	Rond Rade
Card. Ouest Kerzo	Laisser à Tribord
Le Pot	Laisser à Bâbord
Chenal secondaire*	Respect du balisage
Toulhars & Ecrevisse	Laisser à Bâbord
Bouée crayon Jaune (A4)	Contourner et laisser à Bâbord
Ecrevisse & Toulhars	Laisser à Tribord
Chenal secondaire*	Respect du balisage
Card. Ouest Kerzo	Laisser à Tribord
Arrivée	Contourner et laisser à Bâbord
	Zone de départ

*la tourelle du Cochon ne fait PAS partie des marques de parcours

PARCOURS 12



Annexe PARCOURS CÔTIERS ROND NKE



Le choix du parcours sera affiché sur un tableau à l'arrière du Comité

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marques de départ : Entre le bateau arborant un pavillon ORANGE et la Bouée cylindrique **JAUNE**

Marques d'arrivée : Entre les bateaux arborant un pavillon BLEU et la Bouée crayon **JAUNE** à laisser à tribord, à proximité de la zone de départ.

Marque de dégagement : Bouée cylindrique **JAUNE**

Marque optionnelle « Bouée de Port Lay » : Bouée cylindrique **BLANCHE**

Marque optionnelle « Bouée de Pen Men » : Bouée cylindrique **BLANCHE**

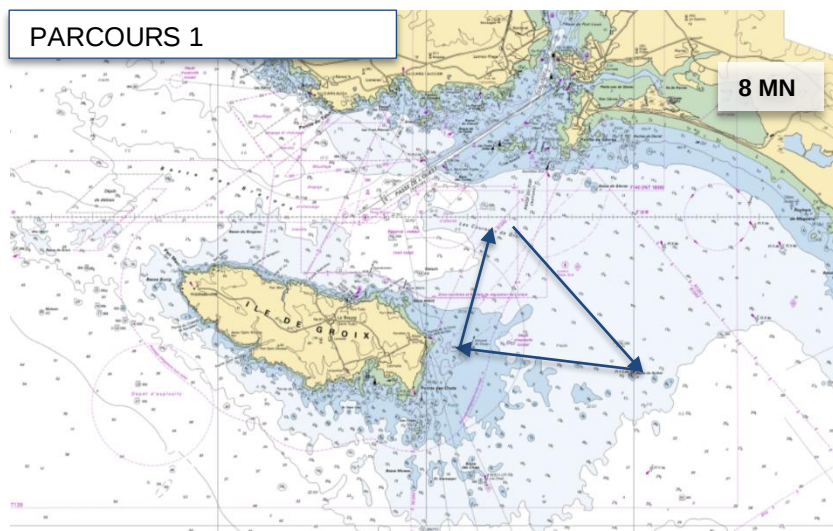
Marque optionnelle « Bouée S2 » : Bouée cylindrique **BLANCHE**

Un pointage officiel possible aux marques suivies d'une astérisque (*)

Coordonnées données à titre indicatif

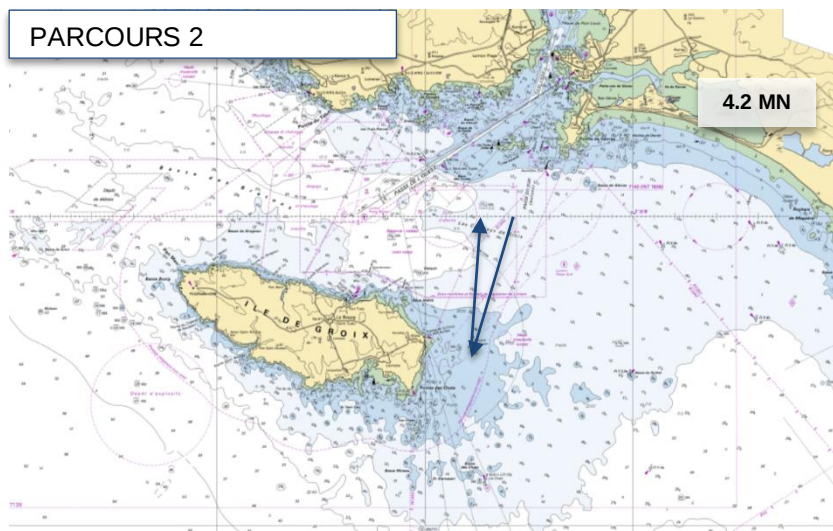
WAYPOINTS	LATITUDE	LONGITUDE
Latérale Tribord Bastresses Sud	47° 41. 136' N	3° 22. 090' W
Cardinale Est Speerbrecker (NE PAS CONTOURNER)	47° 39. 109' N	3° 26. 322' W
Cardinale Nord Basse Mérite	47° 38. 919' N	3° 25. 539' W
Cardinale Est Edouard de Cougy	47° 37. 940' N	3° 23. 917' W
Cardinale Sud Les Chats*	47° 35. 706' N	3° 23. 570' W
Cardinale Ouest L. Banc des Truies (NE PAS CONTOURNER)	47° 40. 760' N	3° 24. 476' W
Basse du Guihel*	47° 37. 464' N	3° 20. 099' W
Latérale Bâbord A2	47° 40. 952' N	3° 24. 978' W
Latérale Bâbord Ecrevisse / Arrivée	47° 42. 143' N	3° 22. 358' W
Bouée Port Lay (gonflable)	47° 39. 333' N	3° 27. 000' W
Bouée Pen Men (gonflable)*	47° 39. 500' N	3° 31. 000' W
Bouée S2 (gonflable)	47° 39. 466' N	3° 22. 167' W

PARCOURS 1



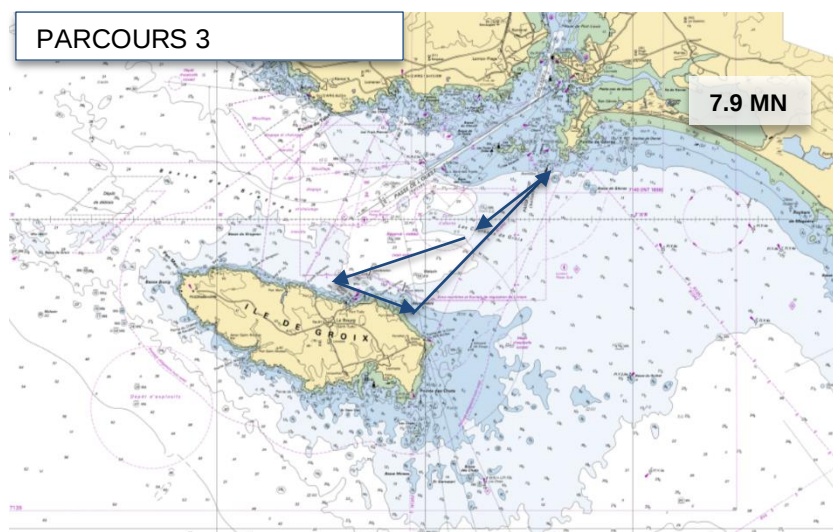
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Tribord
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 2



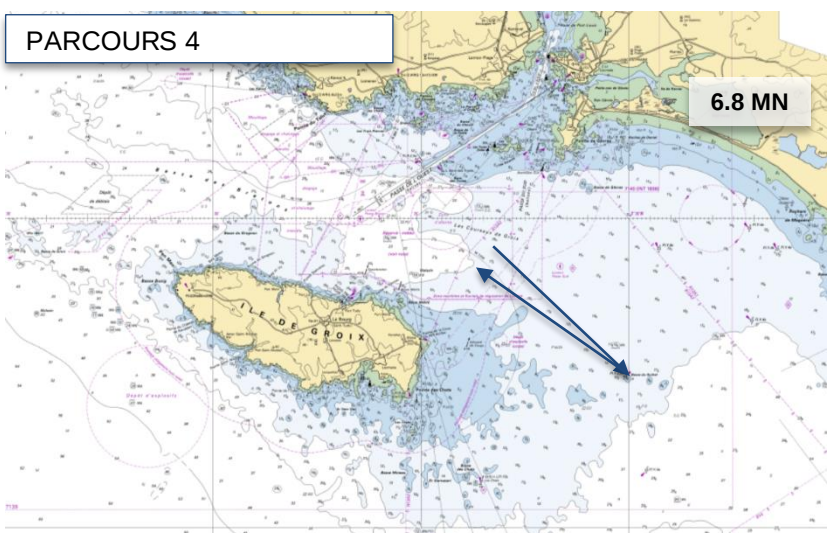
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 3



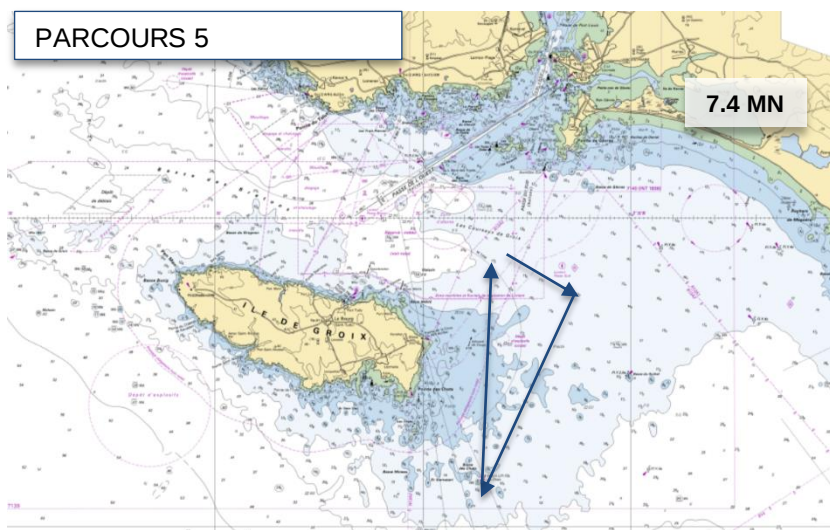
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Bouée Port Lay	Contourner et laisser à Bâbord
Speerbrecker	Laisser à Tribord
Basse Mélite	Contourner et laisser à Bâbord
Bastresses Sud	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 4



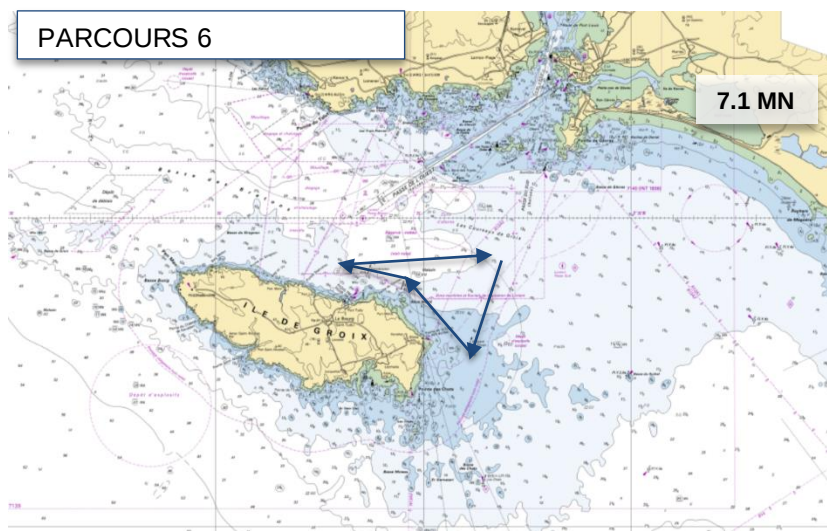
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Basse du Guihel	Contourner et laisser à tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 5



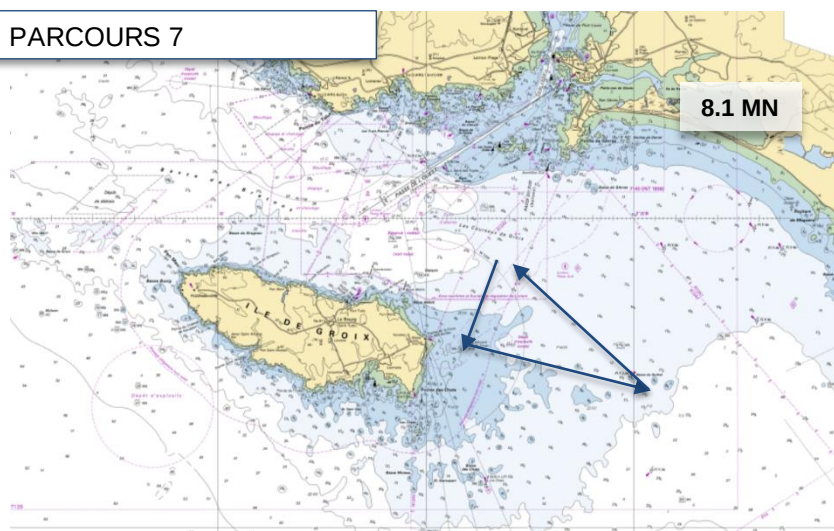
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Bouée S2	Contourner et laisser à Tribord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 6



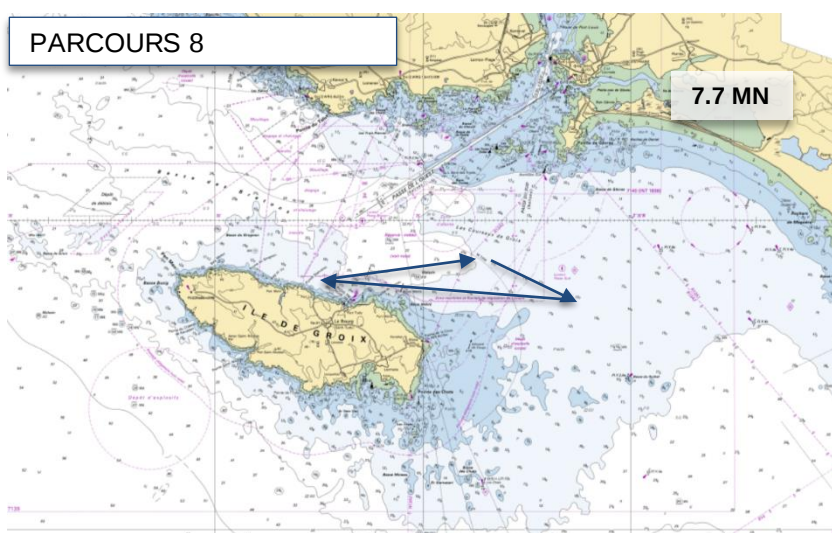
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Tribord
Basse Mélite	Laisser à Bâbord
Speerbrecker	Laisser à Bâbord
Bouée Port Lay	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 7

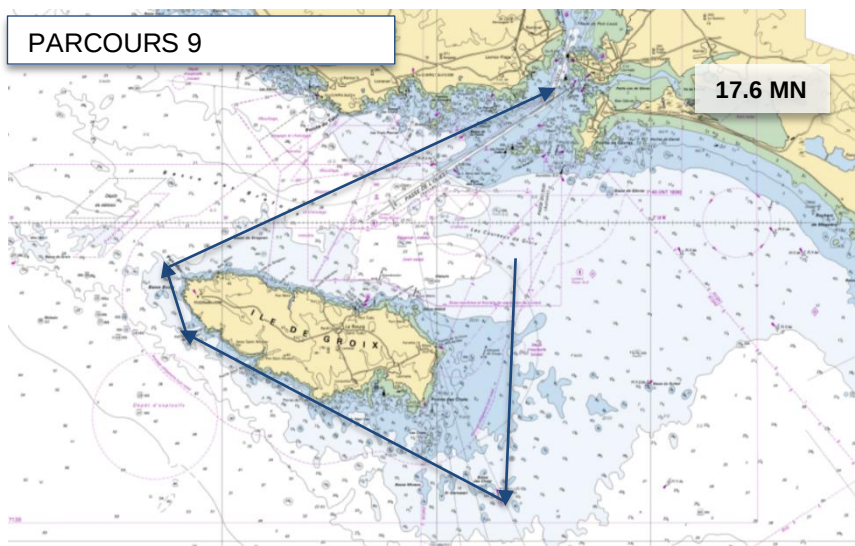


Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Babord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Babord
Arrivée	Zone de départ

PARCOURS 8

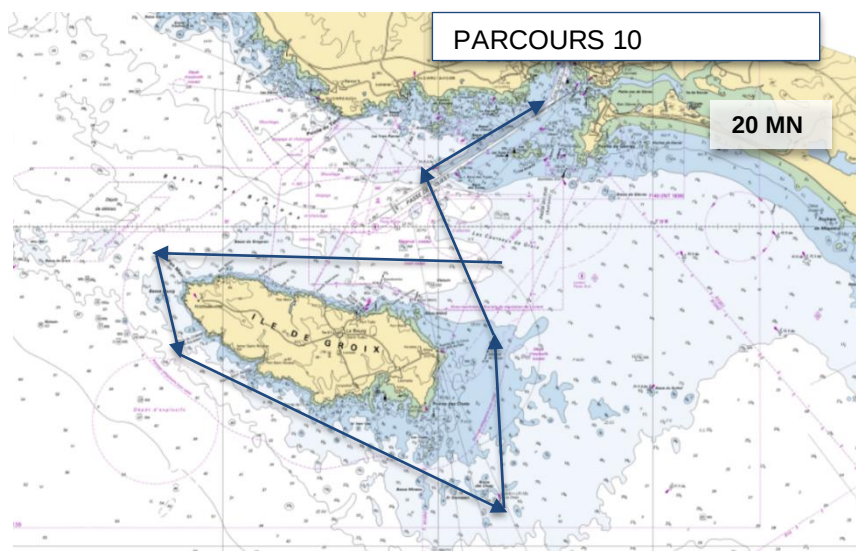


Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Bouée S2	Contourner et laisser à Tribord
Bouée Port Lay	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ



Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Ed. de Cougy	Laisser à Tribord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Ile de Groix	Laisser à Tribord
Bouée Pen Men	Contourner et laisser à Tribord
A2 / A4 / A6 / A8	Laisser à Tribord
Arrivée	Entre le pavillon Bleu et la latérale Bâbord A8

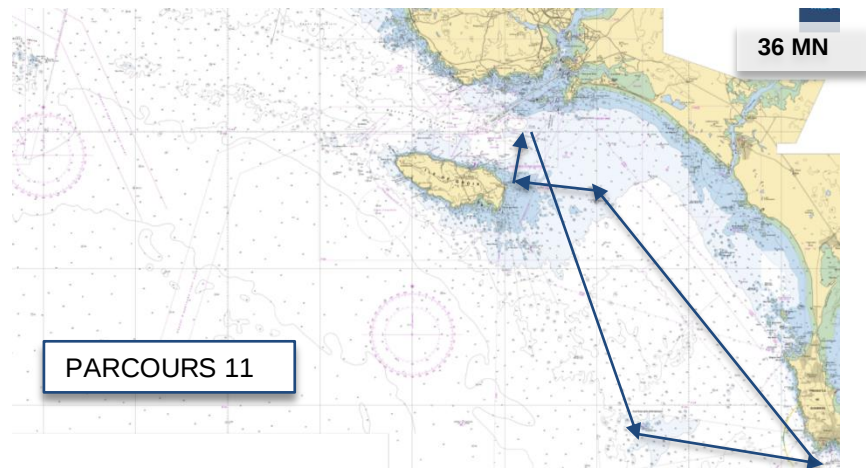
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Bouée Pen Men	Contourner et laisser à Bâbord
Ile de Groix	Laisser à Bâbord
Les Chats	Contourner et laisser à Bâbord
Ed. de Cougy	Laisser à bâbord
A2	Contourner et laisser à Tribord
A4 / A6 / A8	Laisser à Tribord
Arrivée	Entre le pavillon Bleu et la latérale Bâbord A8



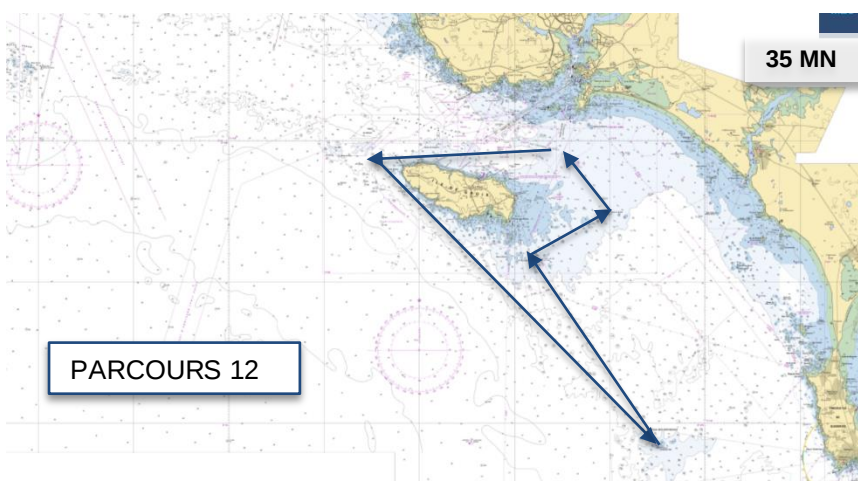
PARCOURS IRC DOUBLE, FIGARO BENETEAU 3, MINI 6.50 & MULTI 2000

Coordonnées données à titre indicatif :

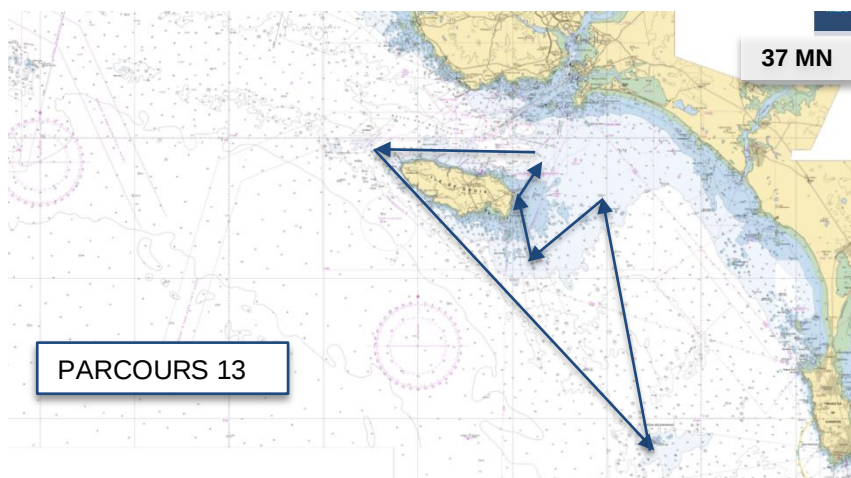
WAYPOINTS	LATITUDE	LONGITUDE
Basse du Guihel	47° 37.464' N	003° 20.099' W
Birvideaux	47° 29.153' N	003° 17.477' W
Cardinale Est Edouard de Cougy	47° 37.940' N	003° 23.917' W
Jaune de Glénan	47° 42.560' N	003° 49.840' W
Cardinale Sud Les Chats	47° 35.706' N	003° 23.570' W
Marque spéciale Jaune	47° 34.460' N	003° 12.160' W
Marque spéciale Jaune S	47° 38.330' N	003° 17.000' W
Marque spéciale Jaune N	47° 39.900' N	003° 17.060' W
Bouée Port Lay (gonflable)	47° 39.333' N	003° 27.000' W
Pouilloux	47° 27.886' N	003° 08.012' W



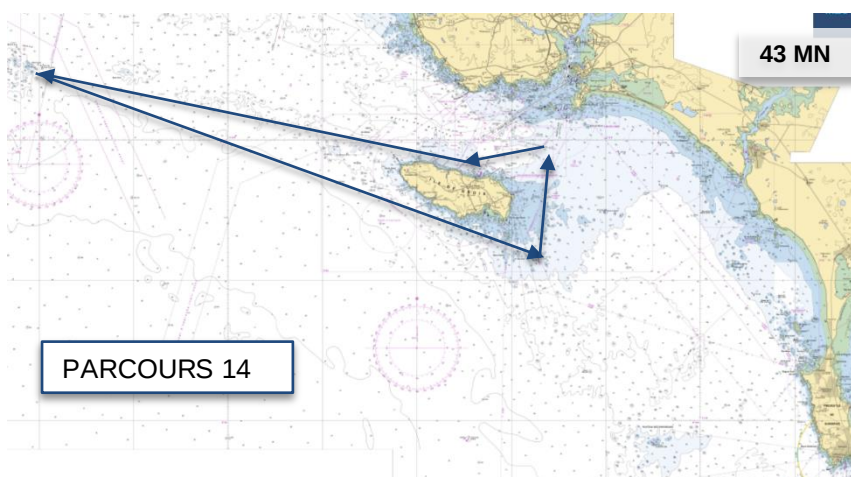
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Birdiveaux	Contourner et laisser à Bâbord
Le Pouilloux	Contourner et laisser à Bâbord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Bâbord
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ



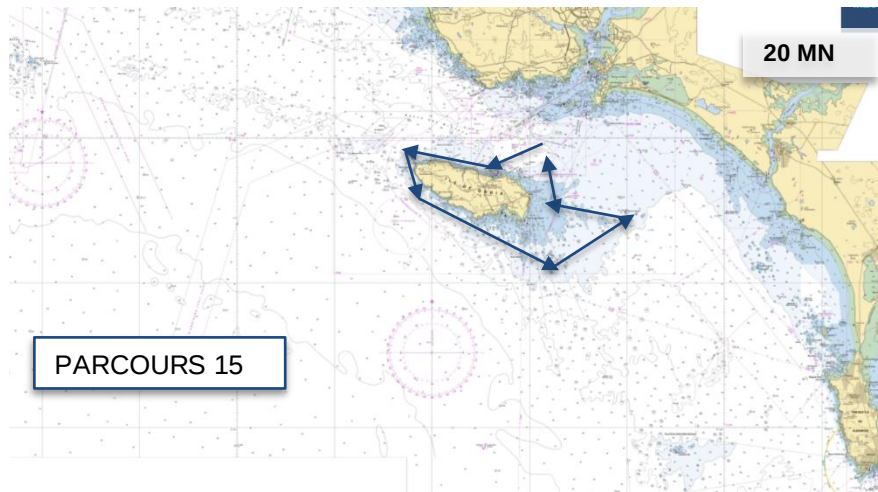
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Ile de Groix	Contourner et laisser à Bâbord
Birvideaux	Contourner et laisser à Bâbord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



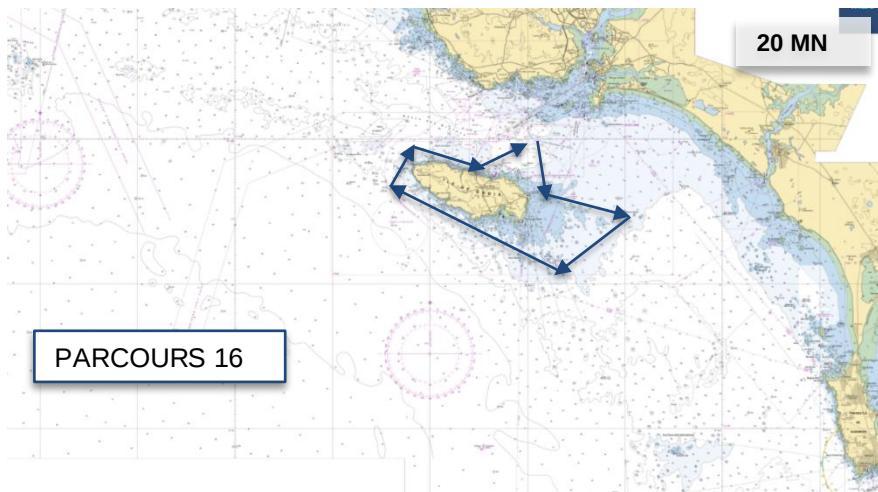
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Ile de Groix	Contourner et laisser à Bâbord
Birvideaux	Contourner et laisser à Bâbord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Bâbord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ



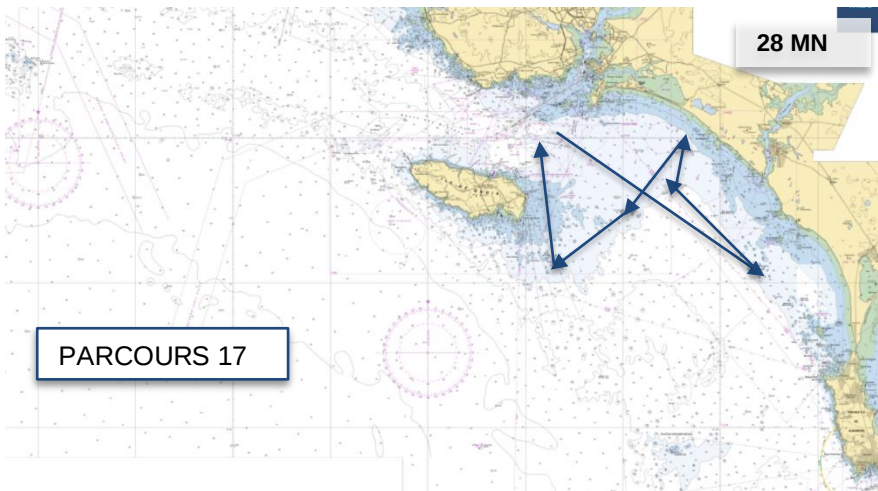
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Bouée Port Lay	Contourner et laisser à Tribord
Jaune de Glénan	Contourner et laisser à Bâbord
Ile de Groix	Laisser à Bâbord
Les Chats	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



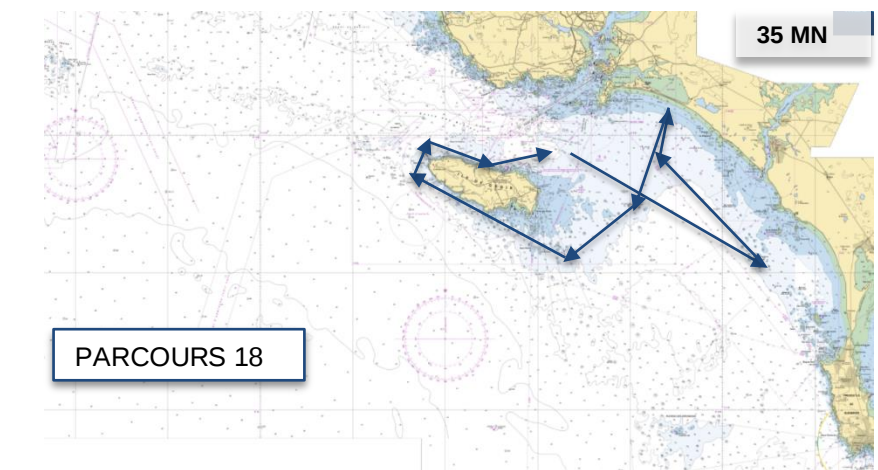
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Bouée Port Lay	Contourner et laisser à Tribord
Ile de Groix	Contourner et laisser à Bâbord
Les Chats	Contourner et laisser à Bâbord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Bâbord
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée	Zone de départ



Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Ed. de Cougy	Contourner et laisser à Bâbord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Tribord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Ile de Groix	Contourner et laisser à Tribord
Bouée Port Lay	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



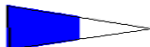
Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Marque Spéciale Jaune	Contourner et laisser à Bâbord
Marque Spéciale Jaune S	Contourner et laisser à Tribord
Marque Spéciale Jaune N	Contourner et laisser à Bâbord
Basse du Guihel	Laisser à Tribord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Ed. de Cougy	Laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ



Marque	Côté requis
Départ	Rond Côtier
Marque Spéciale Jaune	Contourner et laisser à Bâbord
Marque Spéciale Jaune S	Contourner et laisser à Tribord
Marque Spéciale Jaune N	Contourner et laisser à Bâbord
Basse du Guihel	Contourner et laisser à Tribord
Les Chats	Contourner et laisser à Tribord
Ile de Groix	Contourner et laisser à Tribord
Bouée Port Lay	Contourner et laisser à Bâbord
Arrivée	Zone de départ

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées dans les présentes IC (ceci modifie la RCV 32)

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut  et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :

- Bouée latérale bâbord **A8** en cas d'arrivée sous pavillon R (**spécifique au Rond NKE**)
- Bouée latérale bâbord **Ecrevisse** en cas d'arrivée sous pavillon R (**spécifique au Rond Plastimo**)
- Marques définies par une astérisque dans les **annexes parcours spécifiques côtiers du rond NKE**

ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT 2025-2028

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans accord écrit de la CCA.

Version : juillet 2025

SD1

La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42. Cependant,

(a) quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31;

(b) s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité d'un tour.

SD2 (a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer

- contre un autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué
- ou selon la règle 31
- ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient.

Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, héler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge.

(b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.

SD3 (a) Quand un bateau

- (1) enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors,
- (2) enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité,
- (3) enfreint la règle 42,
- (4) enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage,
- (5) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- (6) commet une infraction à la sportivité, ou
- (7) ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire,

un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée,

(b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informerait pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.

SD4 Un juge signalera une décision de la façon suivante :

- (a) un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité »
- (b) un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ». Le juge hèlera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.

SD5 Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.

SD6 Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).

SD7 Un bateau ayant l'intention de

- (a) réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5,
 - (b) réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure, ou
 - (c) demander réparation
- doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.